

Fiche sur les conditions d'octroi des crédits ECTS pour le programme de formation continue **"Remédiation cognitive"**

Le présent document complète le "Règlement cadre pour l'octroi de crédits ECTS dans le cadre d'un programme non-certifiant de formation continue" 20 décembre 2018, et précise les modalités applicables au programme mentionné en titre.

La formation continue non-certifiante "Remédiation cognitive" donne droit à 3 crédits ECTS si les deux conditions suivantes sont satisfaites et sous réserve des situations prévues à l'article 9 du règlement cadre susmentionné:

- participer à au moins 80% de la formation (attesté par les listes de présences),
- réussir l'évaluation des connaissances proposée à l'issue du programme.

Modalités de l'évaluation des connaissances :

- L'évaluation des connaissances consiste en un examen écrit d'une durée de 2 heures, organisé à la fin du cours. Les conditions précises de cette évaluation (types de questions, matière, barème, etc.) feront l'objet d'une information détaillée donnée au début du cours.
- Conditions de réussite: obtenir une note minimale de 4 sur 6. Les notes peuvent être mises au demi-point.
- En cas d'échec, un examen de rattrapage sera organisé deux semaines après l'annonce de l'échec. La seconde tentative consistera en un examen oral dont les modalités seront précisées en même temps que l'annonce de la date précise de l'examen.
- Il y a échec définitif si la seconde tentative est insuffisante (note inférieure à 4 sur 6) ou si le participant ne se présente pas à l'examen à la date annoncée.

Approuvé par la direction de la Formation continue UNIL-EPFL le 21 mars 2024.

Prof. Jérôme Rossier
Directeur scientifique UNIL
pour la Formation Continue UNIL-EPFL